

Secteur EST – Réunion publique du 14 juin 2016 Synthèse des échanges



1. Contexte de la réunion et remarques générales :

Lieu : Balma – salle de la Grainerie

Horaire : 20h-22h

Objet : réunion de présentation du diagnostic et des enjeux du PLUi-H

Nombre de participants : 90 personnes environ

Etaient présents des élus de Toulouse Métropole, de Balma et des autres communes du secteur EST, des représentants des services de Toulouse Métropole et de l'aua/T.

2. Déroulé de la réunion et présentation : 35 min

Accueil des participants par Fabienne Darbin-Lange, adjointe au maire de Balma

Projection de la vidéo de présentation du PLUi-H

Présentation du diagnostic et des principaux enjeux puis des premières orientations du PADD par Mme Annette Laigneau, vice-présidente en charge de l'urbanisme et des Projets urbains.

Dominique Faure, maire de Saint-Orens de Gameville et vice-présidente en charge du développement économique et de l'aménagement des zones d'activités économiques, membre du Comité de Pilotage du PLUi-H est excusée.



3. Temps d'échanges avec le public : 1h20

Question : Un habitant de Balma remarque que le diagnostic est optimiste sur le nombre de kilomètres de pistes cyclables et n'accorde pas assez d'importance aux ilots de chaleur urbain. Il s'interroge sur la notion de densité modérée/apaisée qui, selon lui, ne prend pas suffisamment en compte la problématique de la mobilité.

Réponse : Annette Laigneau indique qu'en matière de pistes cyclables des efforts sont encore à produire et qu'un travail est en cours sur les ilots de chaleur urbain. Aujourd'hui, l'objectif est de poser les bases et les enjeux du diagnostic à l'échelle du territoire de Toulouse Métropole.

En matière de densité, parler de « densité modérée » signifie adapter la densité au contexte urbain, par exemple, développer une densité à proximité des transports en commun existants ou en projet. C'est pourquoi, il s'agit de déterminer dans un premier temps les secteurs qui bénéficient des équipements et des services et qui pourront être densifiés.

Cette densité doit aussi prendre en compte les enjeux patrimoniaux et les identités locales. Elle s'associe également à un travail sur les formes urbaines.

Le directeur de l'aménagement et de l'urbanisme de Toulouse Métropole, Monsieur Rosen, revient sur la question des ilots de chaleur en précisant qu'une étude est en cours avec Météo France pour avoir une meilleure connaissance de ce phénomène.

Un habitant de Flourens s'interroge sur les effets de l'urbanisation sur la santé, le bruit, la pollution... Quelle cohérence est-il prévu entre le PCET (Plan Climat Energie Territorial) et le PLUi-H ?

Annette Laigneau explique que le PLUi-H est un document intégrant toutes les politiques publiques (mobilités, économie...) et que le PCET en fait également partie.

Un habitant de Toulouse demande ce que devient le projet de contournement autoroutier de Toulouse.

Annette Laigneau indique que c'est un projet toujours souhaité par la Métropole mais qui ne concerne pas que le territoire métropolitain ni directement Toulouse Métropole. Le financement des études est engagé au niveau régional et un travail est en cours avec la Toulouse School Economy concernant le coût des bouchons sur le périphérique toulousain afin d'argumenter la nécessité de ce projet.

Un habitant de Balma souhaite connaître le calendrier de la concertation, et notamment celui du PADD.

Annette Laigneau explique que les habitants peuvent s'exprimer jusqu'en mai 2017 approximativement. Elle précise qu'il y aura une seconde vague de réunions publiques en février/mars 2017 avec un bilan de la concertation au moment de l'arrêt du PLUi-H en septembre 2017. Ensuite, ce sera l'enquête publique en 2018.

Le PADD sera soumis dans un premier temps à l'avis de l'ensemble des conseils municipaux et débattu par Toulouse Métropole en décembre 2016. Un cahier de concertation n°3 sera consacré à la présentation de ce PADD en septembre.

Un habitant de Balma s'étonne que les données du SCOT ne soient pas lisibles en ligne et que ces données ne soient pas vectorisées pour permettre de zoomer sur certains secteurs.

Le SCOT est un document visant à mettre en cohérence plusieurs politiques sectorielles (habitat, mobilité, aménagement commercial, environnement, paysage...) sur un vaste territoire, il n'a pas pour objectif d'apporter des informations précises à la parcelle. Le SCOT arrêté est consultable en ligne, sur le site internet du Smeat.

Une habitante de Balma remercie Toulouse Métropole pour cette réunion tout en soulignant sa déception vis-à-vis des chiffres globaux qui ont été présentés sans focus par secteur permettant d'identifier les problématiques locales. Et avec des laps de temps divers.

Annette Laigneau précise qu'un travail a été mené par secteur et par commune avec les élus. Mais le diagnostic présenté aujourd'hui est une vision d'ensemble sur le territoire métropolitain. Le PLUi-H est un projet métropolitain, il ne s'agit pas de juxtaposer 37 projets.

Un habitant de Montrabé s'interroge sur l'implication des communes voisines de la métropole. Le PLUi-H ne va-t-il pas générer de fortes inégalités sociales en matière d'urbanisme entre la Métropole et les périphéries ?

Annette Laigneau indique que les communes limitrophes au territoire métropolitain sont consultées dans la démarche d'élaboration du PLUi-H et qu'elles participent à la mise en cohérence globale du territoire à travers le SCOT.

Une habitante demande si c'est la mairie ou Toulouse Métropole qui a le dernier mot à la fin de l'élaboration du PLUi-H.

Annette Laigneau précise que le PLUi-H est co-construit avec toutes les communes. Une fois cette démarche de collaboration achevée, le Conseil de la Métropole arrêtera le projet, après l'avis des communes en Conseil Municipal.

Un élu de Drémil-Lafage demande des précisions sur le développement des énergies renouvelables.

Le directeur de l'aménagement et de l'urbanisme de Toulouse Métropole, Monsieur Rosen, précise que le PCET étudie la production énergétique sur le territoire. La réflexion actuelle consiste à installer, par exemple, des panneaux photovoltaïques sur des terrains où les nuisances sont importantes (pollution, bruit... à proximité du périphérique par exemple) pour ne pas grignoter sur des secteurs urbanisables.

Une précision est également demandée sur la problématique du tourisme qui ne figure pas dans le diagnostic.

Annette Laigneau indique que le tourisme est intégré dans la démarche, notamment sur les enjeux de préservation du patrimoine ainsi que dans le volet économique.

Une autre précision est demandée sur les logements sociaux pour les communes de moins 3500 habitants. Est-ce que les objectifs sont les mêmes pour toutes les communes ?

Annette Laigneau précise que dans le cadre de la Loi Duflot, en 2025, les communes de plus de 3500 habitants devront avoir 25% de logements sociaux. Il s'agit d'une obligation pour chaque commune. Certaines communes ont appliqué une politique sociale depuis de nombreuses années (Toulouse, Balma...) et sont plus avancées que d'autres. Les services de l'Etat vérifient tous les 3 ans si les objectifs ont été atteints et s'ils ne le sont pas, des

pénalités sont mises en place. Les communes de moins de 3500 habitants ne sont pas concernées mais elles doivent anticiper les obligations en logement social si elles dépassent un jour les 3 500 habitants.

Mme Darbin-Lange, adjointe de la mairie de Balma, indique que des réserves ont été émises par la mairie sur le PLUi-H. Elle regrette que le diagnostic manque de précisions sur la diversité des différents territoires. Elle demande si un rééquilibrage est prévu entre les différents territoires (par exemple, pour faire venir les entreprises à l'Est).

Annette Laigneau indique qu'il n'est pas question d'homogénéiser l'ensemble du territoire et que chaque commune doit conserver sa spécificité. L'enjeu est bien d'accompagner le développement des zones à enjeux économiques et il faut également prévoir des logements à proximité.

Une habitante de Flourens demande comment la préservation de la biodiversité va se traduire concrètement dans le PLUi-H ?

Annette Laigneau explique que la nature en ville concerne la préservation des berges, des parcs, des espaces agricoles... et qu'il s'agit aussi d'intégrer des espaces de nature dans les opérations immobilières. C'est globalement toute la Trame Verte et Bleue qui est mise au cœur du PLUi-H comme indiqué dans les premières orientations du PADD.

Une habitante de Balma souligne que la Trame Verte et Bleue est un sujet récurrent dans le PLUi-H mais demande s'il y a une mise en cohérence avec le SRCE (Schéma Régional de Cohérence Ecologique) qui n'est pas à la même échelle. De plus, toutes les communes n'ont pas réalisé le travail préalable qui est un inventaire de biodiversité (coût trop important).

Annette Laigneau explique que l'intérêt du PLUi-H, c'est de travailler à l'échelle métropolitaine pour permettre cette mise cohérence et assurer une continuité écologique.

Monsieur Rosen (Toulouse Métropole) précise que jusqu'à présent, l'inventaire de la biodiversité se faisait uniquement lors de la création de ZAC (étude d'impact). Pour élaborer un PLUi-H, l'Etat demande de réaliser un inventaire de la biodiversité sur tout le territoire. Celui-ci sera réalisé en collaboration avec le service environnement de la Métropole.

Un habitant de Balma regrette le manque d'articulations entre les différentes zones de la Trame Verte et Bleue. Il demande si des outils règlementaires vont être utilisés pour affirmer une réelle protection de ces espaces.

Annette Laigneau indique qu'un travail est en cours avec la chambre d'agriculture pour identifier les secteurs qui ont une valeur agricole et économique afin de les protéger. Le SCOT et le PLUi-H s'engagent également à diminuer le grignotage des terres agricoles.

Mme Darbin-Lange, adjointe de la mairie de Balma, précise qu'une demande a été faite pour que les espaces naturels de la vallée de l'Hers soient protégés et non plus préservés dans le SCOT. La même demande a été faite pour les zones agricoles.

La remarque est notée.

Un habitant s'interroge sur la cohérence des calendriers du SCOT, du PLUi-H et celui du PDU car les études du PLUi-H s'appuient sur le SCOT actuel et non sur le futur SCOT. Or, aujourd'hui les données techniques du SCOT ne sont pas à jour. Il constate qu'il y a plus de zones d'extensions de territoire (pixels) que de personnes qui peuvent être réellement accueillies. Il y a donc un décalage entre

le rythme d'augmentation du nombre d'habitants par an et le nombre de pixels prévu. Il évoque, à titre d'exemple, le cas de la zone de Lasbordes (zone humide à Balma) qui fait partie de la Trame Verte et Bleue et où le SCOT prévoit d'y installer 30 000 habitants.

Annette Laigneau explique que le SCOT fixe, à travers les pixels, un potentiel d'accueil de population. Ce n'est pas pour autant que des projets urbains vont se développer partout. De toute façon, s'il y a des erreurs sur le SCOT, sa révision en cours sera l'occasion de les corriger.

Quant au PLUi-H, il sera obligatoirement compatible avec le futur SCOT et les calendriers s'enchainent parfaitement. D'abord le futur SCOT, ensuite le PLUi-H.

Une habitante de Balma demande si le diagnostic et les enjeux sont partagés par les 37 communes.

Annette Laigneau répond que l'ensemble de ces éléments, y compris les premières orientations, ont été validés en Conférence Métropolitaine. Le PLUi-H fait l'objet d'une collaboration permanente avec les élus locaux sous la forme d'ateliers, séminaires...

Une habitante de Toulouse demande ce qui va être fait pour favoriser le développement de l'agriculture de proximité ?

Annette Laigneau explique qu'un travail est mené avec la chambre d'agriculture pour favoriser l'installation et le développement de jeunes agriculteurs et maraichers dans des zones protégées.

Une habitante demande si des architectes sont associés à la réflexion pour faire des propositions alternatives à la densification en hauteur.

Annette Laigneau indique que Toulouse Métropole veille à être à l'écoute des professionnels à travers notamment des ateliers de travail ouverts à l'ensemble des professionnels de l'urbanisme, dont des architectes.

Un habitant de Balma demande s'il y a des analyses prospectives avec différents scénarios ?

Annette Laigneau répond que Toulouse Métropole est entouré d'experts (urbanistes, environnementaliste, professionnels de l'habitat, aua/T...) et que le diagnostic n'est qu'un point de départ.

Un habitant demande si, en dehors de ces experts, l'expertise d'usage sera associée au PLUi-H.

Annette Laigneau indique que l'utilisateur est bien sûr pris en compte. L'objectif de la concertation c'est d'écouter les habitants pour proposer un règlement adapté. Il s'agit bien de faire en sorte que les habitants soient bien dans leur commune ou leur quartier pour qu'ils y restent.

Mme Darbin-Lange, adjointe de la mairie de Balma, ajoute qu'au-delà des projets immobiliers, la qualité d'usage doit également s'appliquer à l'ensemble de l'aménagement urbain. Il faut accueillir la population mais aussi leur offrir des équipements et des services tout en préservant la Trame Verte et Bleue.

La remarque est notée.

Une habitante de Montrabé regrette que les 500 km de pistes cyclables soient principalement sur des espaces de loisirs et non pour des déplacements domicile-travail. Elle se demande si le projet de piste cyclable Toulouse/Albi/Castres est toujours d'actualité.

Les pistes cyclables ont différentes fonctions, dont celle de faciliter les déplacements domicile-travail. Quant à la piste Toulouse/Albi/Castres, Toulouse Métropole n'a pas d'information sur le sujet.

Une habitante de Balma demande ce qui va être mis en place en matière de lutte contre la pollution atmosphérique.

Annette Laigneau souligne que c'est l'ensemble du PADD qui va contribuer à faire en sorte qu'il y ait une limitation de la pollution puisque la problématique des déplacements y est totalement intégrée.

4. Clôture de la réunion

Remerciements et clôture de la réunion par Mme Annette Laigneau vers 22h.

Rappel des prochaines étapes :

- cahier de concertation sur le PADD publié en septembre
- réunions publiques sur le règlement et le zonage en février/mars 2017.

CONTRIBUTIONS :

Les participants à la réunion disposaient par ailleurs de documents papier sur lesquels ils pouvaient émettre des observations. Ces contributions seront prises en compte dans le bilan de la concertation.

GLOSSAIRE :

PLUi-H : Plan Local d'Urbanisme tenant lieu de programme local de l'Habitat

PLU : Plan Local d'Urbanisme

POS : Plan d'Occupation des Sols

PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durables

SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale

PDU : Plan de Déplacements Urbains

ZAC : Zone d'Aménagement Concerté

SRCAE : Schéma Régional Climat, Air et Énergie

PCET : Plan Climat Énergie Territorial

SRCE : Schéma Régional de Cohérence Écologique

aua/T : Agence d'Urbanisme et d'Aménagement du Territoire Toulouse Aire urbaine